

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Christian Lavielle présente le bilan financier.

Les comptes de l'année font apparaître des dépenses nettes de fonctionnement de 1 475 007,65 € pour un montant de recettes de 1 677 556,19 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 202 548,54 €, auquel vient s'ajouter l'excédent 2016 (115 834,06), soit un solde positif de 318 382,60 €.

Dans la section investissement, les recettes nettes s'établissent à 437 753,19€ pour un total de dépenses de 656 598,07 €, soit un déficit d'investissement de 218 844,88 €, déficit couvert par une partie de l'excédent d'investissement 2016 qui était de 196 453,25 €, soit un solde négatif global ramené à 22 391,63 €.

Le maire souligne que le montant des différentes dotations a baissé de 130 000 € depuis 2013 mais que les dépenses de personnel ont baissé, passant de 876 000 € en 2015 à 797 000 € en 2017.

Les comptes du receveur étant concordant avec le compte administratif, l'un et l'autre sont votés à l'unanimité.

Le conseil vote également à l'unanimité les restes à réaliser 2017 et les affectations de réserves en ventilant pour 2018, 250 000 € à la section investissement et 68 382,60 € à la section de fonctionnement.

BUDGET 2018

Les membres présents votent le budget 2018 présenté par Christian Lavielle et qui fait apparaître, à taux d'imposition constant pour la commune (16,51 % pour la Taxe d'habitation, 20,32 % pour le foncier bâti et 63,62 % pour le foncier non bâti), un équilibre dépenses-recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 1 641 882,60 € et de la section d'investissement à hauteur de 1 918 237,74 €.

Christian Lavielle précise que l'essentiel des dépenses d'investissement se portera sur l'achèvement des travaux du projet M2S et le terrain synthétique.

Le conseil vote également le compte administratif 2017 du lotissement le Pré fleuri et le budget prévisionnel 2018 du lotissement dont l'état d'avancement est le suivant : 7 parcelles vendues (dont 6 construites) et une pour laquelle il n'a pas été donné suite au compromis de vente en raison d'un refus de prêt bancaire.

FONDS DE CONCOURS VOIRIE

Le conseil mandate le maire pour :

- signer la convention relative au versement du fonds de concours voirie dans le cadre des amendes de police
- signer la convention relative aux travaux d'implantation de la signalisation « stop ». rue Salengro.
- signer le devis précisant le montant de la participation de la commune pour l'aménagement d'une place PMR rue du Bel Air
- signer le montant rectificatif des travaux de la zone bleue de la rue de la république.

-

SUPPRESSION D'UN EMPLACEMENT RESERVE AU PLU

Lors de l'élaboration du PLU au début des années 2000, la municipalité avait inscrit un emplacement réservé sur le terrain cadastré AD 170, chemin du long fossé en vue d'y réaliser une petite opération d'habitat social, proche du centre-bourg.

Aujourd'hui, compte-tenu des opérations sociales réalisées, privées (Résidence des marronniers) ou publiques (Résidence Mendes-France, quartier de la Fraternité et clos Fleuri), la commune a augmenté le taux de logements sociaux et souhaite privilégier l'accession à la propriété.

Le propriétaire de cette parcelle envisage lui-même de réaliser ultérieurement des lots en accession sur une bonne partie de son terrain.

Estimant que le projet du propriétaire est conforme au projet d'intérêt général, le conseil décide, puisque la démarche privée rejoint ici la volonté communale, de lever l'emplacement réservé frappant ce terrain.

SUBVENTION LYCEE CAMILLE CLAUDEL DE FOURMIES

Le conseil alloue une subvention de 35 €uros pour un jeune marpentois dans le cadre du voyage de fin d'année à Londres.

CENTRE DE GESTION DU NORD

Le conseil émet un avis favorable à la désaffiliation de la Communauté urbaine de Dunkerque du CDG 59.